

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 9 NOVEMBRE 2015**

Nombre de
conseillers :
en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille quinze le 9 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 3 novembre 2015, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Chantal BRUNEL, Jacques AUGUSTIN, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Patrick MAILLARD, Thibaud GUILLEMET, Sinclair VOURIOT, Laurent DELPECH, Roland HARLE, Denis MARCHAND, Patrick GUICHARD, Laurent SIMON, Jean Michel BARAT, Jean-Marie JACQUEMIN, Pascal LEROY, Jean TASSIN, Frédéric NION.

formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Edwige LAGOUGE à Pierrette MUNIER.

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2015 est approuvé à la majorité.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- PROCEDER à l'élection des onze Vice-Présidents.

AVIS DE MARNE ET GONDOIRE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- EMETTRE un avis favorable sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Seine et Marne qui propose le maintien de la Communauté d'agglomération dans ses limites actuelles et maintien sa dérogation
- PRENDRE acte des orientations du schéma pour la Seine et Marne

APPROBATION SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- APPROUVER le rapport de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

TARIFICATION DU SERVICE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ADOPTER la tarification présentée du service de recharge de véhicule électrique comme suit :
- 1 € TTC/h pour une recharge classique (0,5€ la demi-heure) : charge 50 km d'autonomie en 1 heure (7kW)
- 4 € TTC/h pour une recharge accélérée (2€ la demi-heure) : charge 50km d'autonomie en 20/30 minutes (22kW)
- 5 € TTC/h pour une recharge rapide : charge 80% de la batterie en moins d'une demi-heure (43 à 50kW).

ZAC DES CORDONNIERS A DAMPMART / VENTE DES TERRAINS DE LA PHASE 1 A LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- DÉCIDER de vendre les emprises foncières de la phase 1 de la ZAC des Cordonniers à la SPLA Marne et Gondoire Aménagement, au fur et à mesure de la commercialisation des lots pour un montant de 62,35 €/m².

SAUVIERES ET CORDONNIERS : GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LE BAILLEUR FOYERS DE SEINE ET MARNE (FSM)

Ce point est reporté à une prochaine instance.

GARANTIE DE 80% DE L'AVENANT N°1 AU PRET CONTRACTE PAR LA SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DES VALLIERES A THORIGNY SUR MARNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- DECIDER d'accorder sa garantie à hauteur de 80% pour l'avenant n°1 au prêt FLEXILIS de 1 800 000 € maximum souscrit par la SPL Marne et Gondoire Aménagement dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone des d'activités économiques des Vallières auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France, aux conditions définies ci-après :

Emprunteur	SPLA MARNE ET GONDOIRE AMENAGEMENT
Objet	Financement de la ZAE des Vallières – Thorigny-sur-Marne
Montant de l'autorisation	1 800 000 euros
Garantie	80% de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

1^{ère} Phase	Phase de mobilisation non reconstituable
Durée maximale	31 octobre 2013
Taux d'intérêt	EONIA + 1,34% - Facturation trimestrielle des intérêts
Mise à disposition des fonds	Au fur et à mesure des besoins

Base de calcul des intérêts	Exact/360
Remboursement	Possible à tout moment, sans indemnité, sans reconstitution du droit à tirage
Consolidation(s)	Possible(s) à tout moment selon les conditions indiquées ci-après pour la phase de consolidation
Frais de dossier	1 800 euros + 1 800 euros pour l'avenant de durée
Commission de non utilisation	0,50% du montant non consolidé à l'échéance de la phase de mobilisation
Analyse	Remboursement possible à tout moment – Consolidation à la carte

2^{ème} Phase	Phase de consolidation à la carte
Montant minimum	Pas de minimum
Date butoir	21 octobre 2016
Taux fixe	Courbe de SWAPS taux fixe contre Euribor, de la durée retenue + 1,34%
Euribor 3 mois	+ 1,34 %
Amortissement du capital	Progressif/Constant/A la carte
Périodicité des échéances	En fonction des index : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Base de calcul des intérêts	Taux fixe : 30/360 ; Euribor : exact/360
Remboursement anticipé du capital	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuelle d'une indemnité financière (pas d'indemnité sur index Euribor)
Analyse	Diversification de la datte par la combinaison de ces différentes stratégies

ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR DES MISSIONS D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- LANCE la consultation des entreprises, dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaires (avec 3 prestataires maximum) d'une durée de 24 mois, sans minimum et sans maximum, en vue de l'attribution de marchés subséquents d'impression de supports de communication de la communauté d'agglomération, du Parc Culturel ainsi que de l'office de tourisme (dans le cadre d'un groupement de commande où la communauté sera le mandataire).
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y affèrent.
- DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à effectuer et à signer tous les documents nécessaires aux demandes d'aide que ce soit auprès de partenaires publics ou privés susceptibles de financer cette manifestation.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DIFFUSION DES ARTS PLASTIQUES EN MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à effectuer et à signer tous les documents nécessaires aux demandes d'aide que ce soit auprès de partenaires publics ou privés susceptibles de financer la diffusion des arts plastiques en Marne et Gondoire.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à effectuer et à signer tous les documents nécessaires à la demande de financement auprès du Département dans le cadre de la politique départementale en faveur des enseignements artistiques

CANDIDATURE AU DISPOSITIF LES PORTES DU TEMPS 2016 ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- POSTULE au dispositif national Les Portes du temps pour l'année 2016
- SOLLICITE des financements dans le cadre du dispositif

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.